

## Tarification standard à la charge de l'entreprise (HT)

Conditions tarifaires des principales opérations

<b>Frais de mise en place</b> perçus à la réception du dossier	200 € HT
<b>Forfait annuel Entreprise</b> , comprenant : - l'intégration de fichiers via le site entreprise (toute mise aux normes de fichiers donnera lieu à une facturation supplémentaire) ; - le traitement de versements volontaires ; - le calcul de l'abondement.	200 € HT
<b>Forfait annuel par Épargnant</b> , comprenant : - l'ouverture de compte des bénéficiaires ; - la mise à disposition des moyens de communication Internet, serveur vocal, centre d'accueil téléphonique, Appli Mobile ; - la mise à disposition du site www.pee.credit-du-nord.fr ; - les éditions de relevé(s) de compte après opération(s) et d'une situation de patrimoine (relevé annuel) ; - l'étude et le traitement des demandes de remboursement.	14 € HT
<b>Mise aux normes de fichiers</b> (l'utilisation des modèles de fichiers fournis par le Crédit du Nord ne donne lieu à aucune facturation)	400 € HT
<b>Frais de transfert collectif sortant</b>	2 % de l'encours Minimum 400 € HT

## Prestations optionnelles

<b>Traitement de la participation</b> - Calcul des quotes-parts individuelles de chaque salarié - Émission des bulletins d'option - Gestion des réponses par voie postale (gratuit si réponse par Internet)	300 € HT par fichier 3 € HT par bulletin émis 1,50 € HT par bulletin reçu
<b>Traitement de l'intéressement</b> - Calcul des quotes-parts individuelles de chaque salarié - Émission des bulletins d'option - Gestion des réponses par voie postale (gratuit si réponse par Internet)	300 € HT par fichier 3 € HT par bulletin émis 1,50 € HT par bulletin reçu

Des prestations additionnelles peuvent être réalisées après acceptation par le client du devis proposé.

Les tarifs sont indexés sur l'indice SYNTEC conformément aux dispositions de l'article 28. des Conditions Générales de la Convention de tenue de compte et sont révisés annuellement.